Crise énergétique: les enseignes s'unissent pour baisser la consommation électrique des magasins

Résumé

Les grands acteurs de la distribution ont annoncé la mise en place d'un protocole énergétique de crise le 15 octobre pour éviter les coupures annoncées en cas de crise. Il comprend des mesures comme le fait d'éteindre des enseignes lumineuses à la fermeture du magasin, la baisse d'intensité lumineuse, et d'autres mesures d'une gestion plus sobre de l'énergie.

Les enseignes s'engagent à réduire leurs consommations énergétiques de 40% d'ici 2030 pour éviter une répercussion trop importante sur les prix pour les consommateurs et répondre à la demande croissante des consommateurs.

La pénurie d'énergie et la politique de sobriété énergétique représentent une opportunité du point de vue des gestionnaires d'actifs. En effet, les actifs qui ont été modernisés avant l'heure bénéficieront d'une hausse de valeur qui aura également un impact sur l'ensemble du portefeuille.

Article

https://www.lsa-conso.fr/crise-energetique-les-enseignes-s-unissent-pour-baisser-la-consommation-electrique-des-magasins,416101

"Demain, un commerce devra peut-être afficher à l'entrée de son magasin : chauffage non compris", pouvait-on lire dans un éditorial de <u>LSA</u> daté du 30 mai 2022. Quelques semaines plus tard et alors que la guerre en Ukraine persiste, que le prix de l'énergie

s'envole avec des risques de pénuries et qu'Agnès Pannier-Runacher, et la ministre déléguée chargée des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, Olivia Grégoire, travaillent sur le Plan «sobriété énergétique», Perifem, la fédération qui regroupe l'ensemble des acteurs de la distribution ainsi que leurs fournisseurs autour, notamment, des préoccupations d'environnement et d'énergie, annonce la mobilisation des grands acteurs de la distribution. Un protocole énergétique de crise devrait être mis en oeuvre le 15 octobre prochain. "Ce protocole des enseignes alimentaires servira de base à l'ensemble des fédérations du commerce et de la distribution (CDCF, CNCC, FCD, PROCOS, Alliance du Commerce, ...) pour la généralisation de ces mesures qui leur seront présentées lors d'une réunion le 26 juillet", assure Perifem dans un communiqué daté du 18 juillet 2022, "Devant le risque de possibles pénuries d'approvisionnement électrique annoncées par le gouvernement pour cet hiver, Perifem coordonne en effet les travaux des grands intervenants pour adopter une position responsable dans cette nouvelle gestion de crise et mettre en place des initiatives permettant une sobriété énergétique inédite des magasins". Les dirigeants des plus grandes enseignes alimentaires se sont engagés On retrouve ainsi dans les signataires Michel-Edouard Leclerc (E.Leclerc), Alexandre Bompard (Carrefour), Dominique Schelcher (Système U), Vincent Bronsard (Intermarché & Netto), Philippe Brochard (Auchan), Tina Schuler (Casino), Cécile Guillou (<u>Franprix</u>), Guillaume Sénéclauze (<u>Monoprix</u>), <u>Friedrich Fuchs</u> (Lidl), Cathy Collart Geiger (Picard). "Une véritable union sacrée de l'ensemble de la profession", se réjouit un acteur. "Nous sommes fiers que, concurrents sur le terrain, nos collaborateurs puissent œuvrer de concert sur ces objectifs que je qualifierais de patriotiques", écrit Michel-Edouard Leclerc sur son compte Linkedin. Concrètement, les travaux, débutés le 30 juin dernier, ont abouti à la définition de mesures communes pour baisser la consommation d'énergie et éviter les coupures annoncées en cas de crise. Il a ainsi été décidé:

- éteindre les enseignes lumineuses dès la fermeture du magasin ;
- systématiser la baisse d'intensité lumineuse : avant l'arrivée du public, diminution de l'éclairage de la surface de vente de 50%. Pendant la présence du public, diminution de l'éclairage de la surface de vente de 30 % sur les périodes critiques de consommation ;
- Ainsi que d'autres mesures d'une gestion plus sobre de l'énergie (comme la coupure du renouvellement d'air la nuit, le décalage de la production de glace, etc.).

"GARANTIR UN COMPORTEMENT RESPONSABLE"

Ce protocole intègre des mesures du quotidien mises en place dès le 15 octobre prochain et aussi des mesures d'urgence, à déclencher en cas de besoin et dès la connaissance de la survenue d'un pic critique, connu quelques jours auparavant et défini par l'autorité régulatrice, comme baisser la température de tous les points de vente pour une température ambiante jusqu'à 17°C pendant les heures de pics. Les distributeurs alimentaires se sont ainsi entendus sur un protocole de gestion de crise énergétique notamment pour les périodes 8h-12h et 18h-20h, que toutes les enseignes pourraient appliquer ensemble (même s'il peut exister des spécificités comme dans l'habillement par exemple) permettant la consommation la plus faible possible. Les fédérations et les centres commerciaux pourront s'appuyer sur cette base le 26 juillet prochain pour généraliser le protocole. «Je me félicite de l'implication forte des dirigeants de nos plus grandes enseignes et crois en notre capacité individuelle et collective pour que l'ensemble des enseignes, en coordination avec le gouvernement et les autorités, adoptent une même approche pour garantir un comportement responsable et citoyen en termes de baisse des consommations d'énergie en préservant le plus possible nos concitoyens. Ce protocole doit s'inscrire dans la durée, l'heure est à la sobriété énergétique, cela va de manière profonde changer nos habitudes de consommation», déclare Thierry Cotillard, président de Perifem.

EVITER UNE RÉPERCUSSION TROP IMPORTANTE SUR LES PRIX POUR LES CONSOMMATEURS

"Cette initiative essentielle est portée par un engagement profond des enseignes. D'abord, parce que les acteurs du commerce et de la distribution oeuvrent depuis longtemps à l'amélioration de leurs pratiques ; des milliers d'initiatives ont été recensées ces deux dernières années notamment sur la transition énergétique ou écologique. Cela s'explique par la demande croissante des consommateurs qui veulent des enseignes engagées. Dans le cadre de l'application du décret tertiaire de la Loi ELAN les enseignes sont en train de mettre en oeuvre des solutions pour réduire, d'ici à 2030, leurs consommations énergétiques de 40%", écrit Perifem dans son communiqué. Les enseignes souhaitent que ces dispositions légales fassent l'objet de mesures d'incitation spécifiques, comme le mécanisme de suramortissement proposé lors des conclusions des Assises du Commerce. Ensuite, la hausse spectaculaire du prix de l'électricité explique l'accélération de cet engagement. La facture électrique représentait en effet 30% de leur résultat net avant les récentes envolées des coûts de

l'énergie. Avec un doublement du coût imaginé dès 2023, ce sont des commerces qui risquent d'être fragilisés et donc des prix qui devraient augmenter. "Il est ainsi essentiel de réduire la facture énergétique et de se mobiliser ensemble pour éviter une répercussion trop importante sur les prix pour les consommateurs", conclut Perifem. Les distributeurs devancent ainsi le président de la République qui a déclaré lors de son interview du 14 juillet 2022: "Je vais demander aux administrations publiques, à nos grands groupes, et à toutes celles et ceux qui le peuvent, de préparer un plan dès cet été, pour que l'on puisse se mettre en situation de consommer moins». Objectif de ce plan de sobriété : réduire de 10% notre consommation d'énergie d'ici deux ans, par rapport à 2019.

A savoir

Facture Électricité pour un hypermarché : 500 000 € par an

Facture Électricité pour un supermarché : 80 000 € par an

Facture Électricité pour un magasin spécialisé : 20 000 € par an